

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/06/2025

Approbation des conventions de mécénat avec les entreprises locales pour Fête du Village, le samedi 6 septembre 2025

N°2025-049

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 24 juin 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 18

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boête, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 7

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Damien Rousseau
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boête
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle
Mme Cécile Revoyre à M Olivier Thomas

Absent.e : 4

Mme Sonia Roisin
Mme Justine Giagnoni
Mme Joane Besse
M. Jean-Marc Payen

Nombre de votant.e.s : 25

Mme Sandrine Boête a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur-e : Madame Natacha EL-HAYEK

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT que la ville de Marcoussis, qui organise depuis plusieurs années, dans le cadre du programme d'action Marcoussis 2038, un événement de rentrée alliant forum des associations, jeux, animations et spectacles gratuits, pour tous les âges, souhaite poursuivre son engagement et organise la 5^e édition de la Fête du village le samedi 6 septembre 2025 au parc des Célestins ;

CONSIDÉRANT la nécessité de s'appuyer sur des partenaires extérieurs pour enrichir la cinquième édition de la Fête du village qui se déroulera sur toute une journée, de 10h30 à 22h30, la Ville a recherché des mécènes qui pourraient soutenir ce projet dans le cadre d'une opération de mécénat ;

CONSIDÉRANT que les entreprises Best Toiture Services et Bloc Feu PSP ont décidé d'apporter une contribution financière sous forme de mécénat ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la signature de deux conventions de mécénat relative à la 5^e édition de la Fête du village ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférents et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS